

Le guide du surveillant de baignade



1 LE ROLE DU SURVEILLANT DE Baignade

<u>Avant la baignade</u>	<u>Pendant la baignade</u>	<u>Après la baignade</u>
Faire le point avec l'équipe d'animation Aménager selon l'organisation choisie Préparer quelques animations complémentaires	Surveiller sa zone de baignade Être prêt à intervenir (avec rapidité et efficacité)	Faire le point avec l'équipe d'animation Faire un état des lieux et ranger le matériel

2 SES FONCTIONS et TÂCHES

<u>SURVEILLER</u>	<u>PREPARER LES ANIMATIONS PLAGES</u>
Assurer la sécurité de tout le groupe Connaître l'organisation des secours dans les lieux aménagés Connaître, respecter la réglementation des ACM Conserver ses capacités d'intervention Développer un esprit de prévention chez les jeunes	<u>Avec et pour les animateurs</u> Connaître les appréhensions des enfants sur l'eau Prévoir un aménagement favorisant les jeux Coordonner l'environnement autour de l'eau Répartir les activités par âges, niveaux, intérêts...

PRINCIPALES TACHES

- conseiller technique du directeur
- conseiller technique de l'équipe d'animation
- organisateur des baignades
- sauveteur

3 LA REGLEMENTATION DES Baignades

- Sur les plages et lieux en bord de mer

3 catégories de lieux de baignade

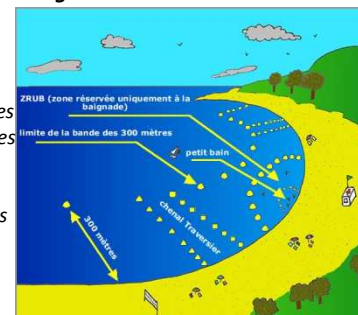
Lieux de baignade aménagés ou les dispositions de sécurité doivent être obligatoirement prises

Lieux de baignade dangereux à interdire

lieux de baignade qui n'entrent pas dans les 2 catégories précédentes et où le baigneur agit à ses risques et périls

Comment sont balisées les zones de baignades ?

Du côté mer, le balisage de la bordure extérieure de cette bande littorale est assuré par des bouées sphériques jaunes (correspondant aux « marques spéciales » du balisage maritime), de diamètre égal ou supérieur à 0,80 mètre, mouillées à 200 mètres environ les unes des autres.
Les chenaux traversiers sont délimités par des bouées



<u>Sa mission</u>	<u>Quelle autonomie</u>
L'organisation et la surveillance d'une baignade dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs	Sous l'autorité du directeur d'une structure d'accueil collectif de mineurs

CONDITIONS D'ACCES EN FORMATION

Savoir nager (attestation 200m nage départ plongé à fournir)

Fournir certificat médical de non contre-indications à la pratique du sauvetage et de la natation

Etre titulaire à minima de la formation PSC1

Les épreuves éliminatoires (pour rappel) de la qualification SB :

- 200 m nage libre départ plongé (non chronométré)
- 50 m de nage non chronométré
- 25m nage libre départ plongé (à l'exception de toute nage dorsale)
- + 25m sauvetage mannequin (Une remontée en surface suivie d'un remorquage, sur 25 m, du mannequin maintenu la face hors de l'eau, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main placée contre la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en nageant sur le dos ou " assis ". Si la durée des immersions successives de la face du mannequin dépasse cinq secondes, le candidat est éliminé) le port de lunettes de natation est autorisé.

Une épreuve de secourisme pratique : Le candidat doit effectuer les gestes corrects de premiers secours sur un cas concret non évolutif de type PSC1 (soins de première urgence aux accidentés et noyés).

Réglementation et organisation des baignades dans le cadre des accueils collectifs de mineurs : concevoir l'activité dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil, appliquer la réglementation des baignades en accueils collectifs de mineurs, s'informer sur la réglementation locale des baignades, reconnaître précisément le lieu de baignade, aménager et baliser le lieu de baignade. (Le candidat doit obtenir la moyenne pour satisfaire à l'épreuve)

conseiller l'équipe pédagogique de l'accueil en matière de sécurité et d'organisation d'animations aquatiques

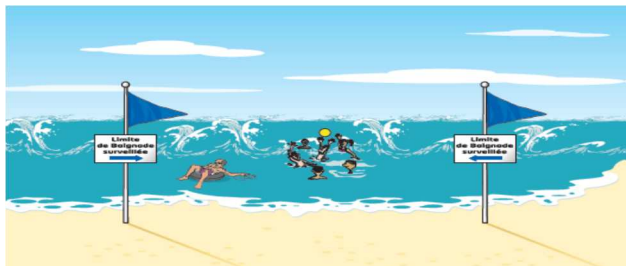
prévenir des noyades (mobiliser les connaissances concernant : les causes, les effets et les mécanismes de la noyade ; la noyade par asphyxie ; la noyade par hydrocution ; les précautions à prendre et les imprudences à ne pas commettre (durée et fréquence du bain, température de l'eau, entrée dans l'eau), développer la mise en confiance et l'aisance en milieu aquatique.

Sensibiliser l'équipe pédagogique et les mineurs au respect du milieu aquatique rencontré (propreté, respect de la faune et de la flore)

Les trois premières compétences (50 m sauvetage, 200 mètre nage libre, gestes de premiers secours) seront évaluées par un maître-nageur sauveteur au cours d'une mise en situation organisée par l'organisme de formation. Les autres compétences sont évaluées par l'équipe de formateurs

jaunes de forme cylindrique et conique mouillées de plus en plus près les unes des autres à mesure que l'on se rapproche du rivage.

Sur la plage, des flammes bleues peuvent délimiter les zones où la baignade est autorisée. Ces repères terrestres se rencontrent surtout sur les plages de l'océan atlantique. Ces fanions sont assez facilement déplacés



- Au niveau des plages méditerranéennes la matérialisation est assurée par des panneaux fixes blancs implantés à demeure avec des inscriptions en bleu foncé, et portant l'inscription : « limite de baignade surveillée ».

- Un mât de couleur blanche, d'une hauteur de 10 mètres minimum.



Le mat des drapeaux flammes est toujours blanc



Des drapeaux de signalisation :

Matériels de signalisation



Baignade surveillée

Baignade dangereuse

Baignade interdite

Un drapeau rouge « interdiction de Se baigner »

Un drapeau jaune orangé « baignade dangereuse mais surveillée »

Un drapeau vert « baignade surveillée et absence de danger particulier »

Un ou plusieurs mâts pour signaux, placés bien en évidence, **de couleur blanche**, d'une hauteur variable suivant l'étendue de la plage ou du lieu de la baignade, mais de 10 mètres au minimum

Panneaux d'affichage

Un tableau d'affichage est installé sur la face la plus visible du poste. Le chef de poste y porte les renseignements suivants :

A chaque vacation

- la date ;
- la température de l'air et de l'eau (à l'ouverture du poste) ;
- le cas échéant, les heures et coefficients des marées ;
- les prévisions météorologiques sur 24 heures ;
- les avis de coups de vent ou de tempête ;
- les dangers particuliers locaux.

De façon permanente

- un plan de la plage ou du plan d'eau avec la localisation du poste de secours ;
- l'arrêté municipal relatif à la police de la plage ou de la baignade ;
- les extraits du règlement concernant les baignades, les embarcations à moteur, l'équipement des bateaux, la pêche, la pêche sous marine ;
- les conseils de prudence ;
- le plan général de la station.





Vous êtes dans une zone réglementée

4 REGLEMENTATION DES BAINNADES



BAIGNADE
EN ZONE SURVEILLÉE



BAIGNADE EN ZONE
NON SURVEILLÉE

Lorsque la baignade se déroule dans une piscine surveillée ou dans une zone aménagée et surveillée (plan d'eau, bord de mer); le directeur de l'accueil désigne parmi les membres de l'équipe pédagogique sur place, le **responsable du groupe**.

À ce titre, il devra:

- ▶ **Signaler la présence du groupe** au responsable de la sécurité de la piscine ou de la baignade (poste de secours)
- ▶ **Se conformer aux prescriptions** de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité
- ▶ **Prévenir le responsable de la sécurité** ou de l'organisation des sauvetages et des secours **en cas d'accident**
- ▶ **S'assurer de la présence effective des animateurs de dans l'eau lorsque c'est obligatoire (mineurs de -6 ans).**

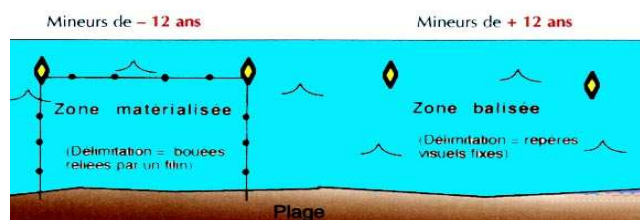
L'existence d'un service de surveillance ou de sécurité ne décharge pas l'encadrement et la direction du centre de leur responsabilité propre.

À noter: Lorsque la baignade se déroule dans une piscine surveillée, pour des groupes constitués d'au maximum 8 mineurs âgés de 12 ans et plus et sous réserve d'un accord préalable entre l'encadrant (le maître nageur par exemple) et le directeur de l'accueil, la baignade peut être organisée hors de la présence sur place d'un animateur membre de l'équipe pédagogique permanente.

- **Ces activités sont sous la responsabilité du directeur de centre. Elles doivent répondre aux conditions suivantes:**

1° Si les enfants ont moins de 12 ans, la zone de bain doit être matérialisée par des bouées reliées par un filin.

2° Si les enfants ont tous plus de 12 ans, la zone de bain doit être balisée par des bouées



Mise à jour février 2014

Le responsable du groupe doit :

signaler la présence de son groupe au responsable de la sécurité de la piscine ou de la baignade (cela est d'autant plus facile qu'un contact préalable a été pris au niveau de la mairie) se **conformer** aux prescriptions de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité (il peut notamment imposer des conditions particulières de localisation, d'horaires, de modalités de surveillance)

- **prévenir** le responsable de la sécurité ou de l'organisation des sauvetages et des secours en cas d'accident (cela doit être prévu avant l'accident : qui alerte qui).

En dehors des piscines et baignades aménagées et surveillées, l'organisation des baignades est placée **sous l'autorité du directeur** de l'accueil qui désigne un membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil comme encadrant chargé de son organisation et de sa surveillance.

Le surveillant de baignade doit impérativement **être majeur et titulaire de la qualification BAFA "surveillance de baignade"** ou du **Brevet de Surveillant de Baignade (BSB)** ou d'un titre ou diplôme équivalent*

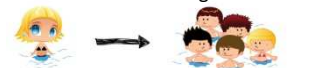
Il doit systématiquement reconnaître préalablement le lieu de bain et en matérialiser la zone :

- ▶ par des bouées reliées par un filin pour les baignades accueillant des **mineurs de moins de 12 ans**
- ▶ par des balises pour des baignades réservées à des **mineurs de 12 ans et plus**

À noter: Peut encadrer une baignade de mineurs **de plus de 14 ans** toute personne **majeure, membre de l'équipe pédagogique** permanente de l'accueil; aucune qualification n'est exigée. Au même titre qu'un surveillant de baignade qualifié, l'animateur désigné est tenu de faire respecter le taux d'encadrement de **un animateur pour 8 mineurs**, de **baliser la zone de baignade** et de **pratiquer une surveillance continue et rigoureuse** de la zone de baignade pendant toute sa durée de la baignade.

TAUX D'ENCADREMENT LORS D'UNE BAINNADE

Pour les - 6 ans, **un animateur** présent dans l'eau **pour 5 mineurs** (le nombre de mineurs présents dans l'eau ne peut excéder 20 pour les baignades se déroulant en dehors des piscines ou baignades aménagées). La réglementation impose aux animateurs l'obligation d'être présents dans l'eau.



Pour les 6 ans et +, **un animateur pour 8 mineurs** (le nombre de mineurs présents dans l'eau ne peut excéder 40 pour les baignades se déroulant en dehors des piscines ou baignades aménagées). **Les animateurs n'ont plus l'obligation d'être présents dans l'eau**



P ROBERT Formateur ATC

Ne pas oublier que la surveillance enfants qui ne se baignent plus doit être aussi assurée (principe général de sécurité).

° Il ne peut y avoir plus de 20 enfants dans l'eau, s'ils ont moins de 6 ans (avec un animateur pour 5 enfants)
Il ne peut y avoir plus de 40 enfants dans l'eau, s'ils ont tous 6 ans ou plus (avec un animateur pour 8 enfants)

Les enfants dans un ACM ne peuvent se baigner en mer en rivière ou en piscine avec des accessoires comme les palmes les masques.....
Seules les lunettes de natation sont autorisées.



La surveillance de l'activité est assurée par une

personne titulaire du S.B, du B.N.S.S.A ou du BEESAN . La présence d'une autre personne qualifiée sur les lieux de la baignade notamment un CRS ou Maître nageur n'appartenant pas au centre ne change en rien la responsabilité du surveillant de baignade vis-à-vis de son groupe.

Ces qualifications ne sont pas exigées dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs **accueillant exclusivement des enfants âgés de plus de 14 ans.**

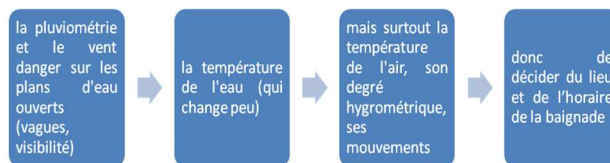
Cette précision ne concerne que la qualification de celui qui assure la surveillance générale de la baignade ; il ne faut pas en déduire que personne ne surveille. C'est un animateur qui surveille (en plus de ceux présents dans l'eau) mais pas nécessairement titulaire d'un des diplômes

4 LA PREPARATION DES BAIGNADES

Prévention des noyades

Précautions à prendre avant la première baignade	Précautions à prendre lors de la première baignade et les suivantes :
Obtenir les obligations locales :	Respecter un temps de digestion (3 heures min.)
Instructions de la DDJS	3 critères à prendre en considération: La différence de température Nourriture au dernier repas L'habitude de l'eau
Arrêtés municipaux	Prévoir le matériel (périmètre, ballons, sifflet d'alarme, trousse de secours,...)
Choisir un lieu	Préparer les enfants (serviette, maillot, chapeau, ...)
Reconnaître le lieu :	Voir responsable et informations au poste de secours :
Si aménagé : Voir le responsable (horaires, règles, ...)	Température de l'eau et de l'air (eau à 18 degré)
Sinon vérifier :	Force du vent
- Profondeur, état du fond	Coefficient de marée et horaires
- Absence de rejet d'égout	Particularités (méduses, ...)
- Courants tourbillons	Expliquer aux enfants le déroulement de la baignade (entrée dans l'eau, signaux d'alarmes, règles de sécurité)
- Température de l'eau (18/C min.)	Compter les baigneurs à l'entrée et à la sortie de l'eau
- Accès à un téléphone	Durée du bain commencer par des baignades de 15 mn Puis en fonction du temps et de l'acclimatation et de l'âge des enfants ne pas dépasser 30 mn Quand le S.B surveille, c'est les pieds dans l'eau;

Après la baignade, se sécher, donner un goûter, se protéger du soleil;
Prévenir le poste de secours de départ du groupe.



LES PREMIERES APPROCHES DE L EAU

Ça va surtout concerner les enfants qui ne savent pas ou peu nager

Les difficultés du milieu aquatique :

- Courant, vagues (déséquilibrer, entraîner les corps...)
- Manque de repère visuel...
- Le sol peut être irrégulier (vase, galet...)
- Présence d'algues (provoque la peur...)

Pour que cette approche se passe le mieux :

Une baignade doit toujours être volontaire

- Ne jamais brusquer, forcer, pousser, couler l'enfant pour rentrer dans l'eau.

- Favoriser une adaptation progressive, au rythme choisi par l'enfant.
- Vérifier que l'enfant se mouille la nuque et le ventre
- Veiller à la proximité d'un adulte pour une mise en confiance de l'enfant
- Prévoir une activité gaie et dynamique pour faire découvrir le plaisir de l'eau, l'activité doit rester simple.
- Limiter la profondeur de l'eau, réduire la taille du périmètre.
- **Dans tous les cas pour délimiter la zone de bain je prends comme repère l'enfant le plus petit pour être sur que tous les enfants ont pied**
- Vérifier que la température de l'eau est au minimum à 18 degrés

5 LA NOYADE

La noyade est la deuxième cause de décès par accident chez les enfants de 1 à 14 ans

La noyade peut être consécutive à :

- Un traumatisme (choc violent qui entraîne une incapacité à nager ou une perte de connaissance)
- Un malaise dans l'eau
- Un épuisement ou une hypothermie (temps dans l'eau trop long)
- Chute dans l'eau d'un enfant ne sachant pas nager

Un noyé est une personne décédée suite à une noyade

Il existe 2 types de noyades - primitives – secondaires

Les noyades primitives

La victime ne sait pas nager (principale cause)

La victime chute brutalement dans l'eau et ne peut sortir de l'eau
Un épuisement musculaire associé à une hypothermie

Les noyades secondaires

Les causes sont nombreuses

- Traumatismes d'un enfant impliquant une perte de connaissance
- Traumatisme crânien avec perte de connaissance

- Perte de connaissance liée à une crise d'épilepsie, trouble cardiaque, hypoglycémie
- Hydrocution (syncope thermo différentielle)

**envoyer un animateur prévenir le poste de secours ou le responsable de la piscine.
suivre le protocole d'intervention classique**

Tableau des différents stades de baignade

	Etat général	Conscience	Ventilation	Conduite à tenir du SB
Stade 1 AQUATRESS	Frissons Epuisement Angoisse	Consciente	Pas de trouble	Rassurer Sécher Recouvrir Avis médical du 15
Stade 2 Petite hypoxie	Epuisement physique et refroidissement	Pas de trouble	Respiration rapide Avec toux Cyanose	Mettre en position demi assise Rassurer Sécher Recouvrir Avis medical du 15
Stade 3 Grande hypoxie	Frissons Epuisement Angoisses	Troubles conscience somnolences Et ou coma	Respiration anarchique Cyanose marquée Encombrement (trachéo bronchite)	LVA PLS Sécher Recouvrir Alerte au 15
Stade 4 Noyé anoxique		Inconscience	Absente	LVA RCP DRE Alerte au 15

L'organisme ne répond pas de la même façon lors d'une noyade en eau douce ou en eau de mer, même si les gestes du prompt secours sont semblables. Les différences proviennent de l'absence de sel (NaCl) dans l'eau douce.

Selon le principe de l'osmose qui dit qu'une solution moins concentrée en sel, séparée d'une solution plus concentrée par une membrane semi-perméable, traversera la membrane pour diluer la solution la plus concentrée jusqu'à l'équilibre des concentrations, l'eau douce traversera la paroi alvéolaire pour diluer le sang. Cela entraîne des complications sévères dont principalement :

- une augmentation de la masse sanguine (hémodilution)
- une destruction des globules rouges (transporteurs de l'oxygène)
- une libération de leur potassium dans le plasma (fibrillation cardiaque)
- un lessivage du surfactant (le surfactant est un liquide qui tapisse l'intérieur du poumon et facilite son travail). Les difficultés respiratoires sont augmentées, c'est cette complication qui justifie la technique du bouche à nez sur n'importe quelle autre méthode de ranimation)

Que faire en cas de noyade ??

- Lors de la noyade en eau de mer les conséquences sont principalement :
- une diminution du volume sanguin (hémococoncentration)
 - un œdème aigu du poumon
 - un encombrement pulmonaire (à l'eau de mer présente s'associe le sérum qui vient la diluer)
 - une inefficacité cardiaque progressive
 - un lessivage du surfactant



Cliniquement, la noyade en eau douce est dans l'ensemble trois fois plus sévère qu'en eau de mer par les complications pathologiques qu'elle crée. A cela seront toujours associés des troubles infectieux, en piscine, la présence de chlore et divers désinfectants et la pollution de l'eau en général.

Dans le cas où une noyade se produit dans un groupe d'enfants, il faut : **faire sortir tous les enfants de l'eau aller chercher la victime**

Conduite d'urgence

- Sortir ou maintenir la personne hors de l'eau Lutter contre hypothermie: vêtement, vent, séchage
- Commencer les gestes de réanimation élémentaires

2 CAS

Conduite d'urgence dans l'eau

- Conduite d'urgence dans l'eau :
 - Extraire le noyé au plus vite
- Attention à la survie des secouristes.
- Libération des voies aériennes supérieures au doigt.
- Pas de Bouche-à-bouche si arrêt respiratoire.
- Massage cardiaque externe impossible dans l'eau.
- Délai entre repêchage et installation sur un plan dur le plus court possible.

Penser aux possibilités de lésions traumatiques associées

Conduite d'urgence hors de l'eau

Bilan initial

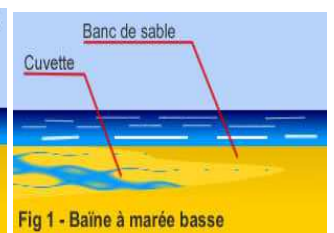
- Ventilation:
 - Fréquence amplitude respiratoire.
 - Coloration.
 - Signes de lutte.
- Circulation :
 - Pouls carotidien ou fémoral et fréquence cardiaque.
 - Marbrures.
 - Pression artérielle.
- Neurologique :
 - Etat de conscience, score de Glasgow.
- Mouvements anormaux éventuels
 - Recherche de lésions traumatiques associées :
 - Maintien de l'axe tête – cou – tronc.

ET EVIDEMMENT AVERTIR LES SECOURS

**N'oubliez pas de vous recycler tous les 5 ANS
Et maintenant bonne baignade**

Le phénomène de Baïne

Les vagues qui passent par dessus le banc de sable, créent un fort courant à la sortie de la baie.



1. A marée basse, la cuvette est presque vide. C'est l'endroit préféré des enfants.
2. A la marée montante, lorsque les vagues passent par dessus le banc de sable la cuvette se remplit d'eau. Le niveau de celle-ci devient plus élevé que celui de l'océan et la baie va se vider en donnant naissance à un courant.
3. A la marée haute, il n'existe plus de différence de niveau entre la cuvette et le banc de sable. Le courant de baie s'arrête.
4. A marée descendante, on retrouve le même phénomène jusqu'à ce que la baie soit vide.